

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2020 À 19H30
SALLE DES FETES**

LE MAIRE

ORDRE DU JOUR

CHRISTIAN DEMUYNCK

- 01 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- 02 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).
- 03 - Compte de gestion de l'exercice 2019 – budget Ville.
- 04 - Compte administratif de l'exercice 2019 – budget Ville.
- 05 - Affectation des résultats de l'exercice 2019 – budget Ville.
- 06 - Taux d'imposition des 2 taxes.
- 07 - Budget primitif de l'exercice 2020 – Ville.
- 08 - Subventions 2020 aux associations locales et établissements d'utilité publique.
- 09 - Contribution de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2019.
- 10 - Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville à la SA d'HLM BATIGERE suite à un réaménagement d'un prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) – contrats n° 1288185 et n° 923614.
- 11 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- 12 - Attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés durant la pandémie de Covid-19.
- 13 - Création de postes et modification du tableau des effectifs.
- 14 - Modification de la délibération N°2003.06.58 créant un poste de Responsable des relations publiques.
- 15 - Modification de la délibération N°2007.10.103 créant un poste de chargé de mission des services à la population en le requalifiant : Directeur des services à la population.
- 16 - Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs.
- 17 - Adhésion à la centrale d'achat Sipp'n'Co.
- 18 - Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2019/2020.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

- 19 - Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Commune de Neuilly-Plaisance et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Neuilly-Plaisance.
- 20 - Déclassement du domaine public de la propriété communale située au 43 avenue Daniel Perdrigé (parcelle cadastrée section A N°308).
- 21 - Vente des lots de copropriété N°1, 4 et 8 situés au 51 avenue du Maréchal Foch (parcelle cadastrée section B N°152).

Fait à Neuilly-Plaisance, le 25 juin 2020.

Christian DEMUYNCK

Maire

